

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 63 (2021-2026)
de Mme et M. Claudio Rugo (PA) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL)
demandant d'étudier la possibilité de stimuler la biodiversité à Fribourg à travers un cas
concret visant à la préservation du biotope et de l'écosystème des insectes,
et des abeilles en particulier**

En séance du 29 juin 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 63 de Mme et M. C. Rugo et A. Butty Revaz lui demandant d'étudier la possibilité de stimuler la biodiversité à Fribourg à travers un cas concret visant à la préservation du biotope et de l'écosystème des insectes, et des abeilles en particulier.

Résumé du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal de prendre plusieurs mesures afin de participer, sur son territoire, à la lutte contre la disparition des insectes. Les mesures recommandées par les postulants sont de planter des arbres fruitiers et des bandes serrées d'arbres et de haies mellifères, ceci en veillant aux floraisons étalées sur toute l'année, d'inciter les particuliers à utiliser moins de pesticides, d'aménager des points d'eau tous les un à deux kilomètres, de favoriser l'installation de biotopes végétaux dans le tissu urbain et de prendre en compte la diversité végétale dans tous les projets présents et futurs dont la commune est maître d'œuvre.

Réponse du Conseil communal

Préambule

Comme le relèvent les postulants, la situation des insectes en Suisse est devenue très préoccupante. En effet, depuis le milieu du XX^e siècle, leurs effectifs, mais aussi leur diversité, y ont fortement régressé à l'échelle nationale, régionale et locale. Or, en raison de leur richesse en espèces, de leur biomasse et de leurs multiples spécialisations, les insectes jouent un rôle majeur dans presque tous les écosystèmes. Ils sont notamment essentiels à la pollinisation des plantes sauvages et cultivées, tout comme à la transformation et à la décomposition des matières organiques, et ils constituent une source de nourriture importante pour de multiples autres animaux tels que les oiseaux, les poissons ou les chauves-souris.

Les principales causes de ce déclin alarmant sont avant tout la disparition et la fragmentation de leurs habitats, la dégradation de la qualité des milieux qui les nourrissent à cause de l'usage de pesticides, le réchauffement global, la pollution lumineuse et les espèces exotiques envahissantes.

Pour enrayer cette évolution négative et maintenir à long terme la diversité des insectes en Suisse, il est nécessaire d'adapter et de compléter les instruments déjà existants de protection et de promotion des espèces menacées.

Les postulants demandent au Conseil communal de prendre plusieurs mesures afin de participer, sur son territoire, à la lutte contre la disparition des insectes.

Puisqu'il faut "*stopper une hémorragie avant de la panser*", un des leviers d'action d'une ville comme Fribourg pour désamorcer le problème de la disparition des insectes à l'échelle du grand territoire est de contribuer à éviter le mitage du territoire en construisant vers l'intérieur tout en travaillant à proposer un cadre de vie de qualité connecté et proche des commodités.

A l'échelle du tissu urbain, la Ville est attentive aux connectivités et à la cohabitation avec la biodiversité en (1) l'identifiant, (2) la protégeant et (3) l'encourageant. La Ville de Fribourg considère également le réchauffement climatique (4) et s'engage dans l'élaboration d'un Plan climat.

1. Identifier la biodiversité sur le territoire communal

En 2021, La Ville de Fribourg a mandaté un bureau d'étude biologiste pour réaliser une analyse de la biodiversité urbaine. Celle-ci a, dans un premier temps, établi l'état existant de l'infrastructure écologique et précisé des espèces-cibles de la faune urbaine facilement menacée, dans l'optique de mettre en œuvre diverses actions en faveur de la biodiversité.

Des partenariats avec des associations de protection actives sur le secteur sont à l'étude, comme par exemple avec le Cercle ornithologique de Fribourg.

Concernant plus particulièrement les abeilles et depuis le postulat n° 92¹, une étude² menée en 2022 au sujet des abeilles domestiques a démontré la saturation du territoire communal par les ruchers existants, créant une compétition pour l'accès à la nourriture entre les différents insectes pollinisateurs. Afin de soutenir la production locale et de sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité, la Ville de Fribourg prévoit de travailler avec les apiculteurs du territoire communal afin de développer une apiculture plus extensive et de mener des actions de sensibilisation auprès du public.

2. Protéger la biodiversité sur le territoire communal

Dans le Plan d'aménagement local (PAL), des outils permettent de favoriser et d'agir sur la biodiversité: outre la présence sur le plan d'affectation des zones d'une zone superposée de protection de la nature (ZPN), qui comprend deux réserves naturelles, ainsi que des espaces naturels inconstructibles inclus en zone verte de protection du paysage ou en aire forestière, divers instruments réglementaires contribuent au maintien de la biodiversité, tels que les indices verts (en particulier l'indice de surface verte naturelle), la végétalisation des toitures plates, l'obligation de plantations indigènes (ou adaptées à la station) ou encore le remplacement de haies abattue par des haies vives. Les conditions pour autoriser l'abattage d'un arbre ont également été durcies et il est

¹ Réponse du 18.02.2020 du Conseil communal au postulat n° 92 demandant d'étudier la possibilité de favoriser la présence d'abeilles sauvages et domestiques en ville de Mme et MM. M. Vonlanthen (PS), C. Allenspach (PS), S. Zurich (PS), G. Kilde (PDC/PVL): <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-92-rapport-final-du-conseil-communal>

² https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/2278b_2021_Fribourg_abeille_domestique_notice_20220317.pdf

désormais demandé de joindre un plan des aménagements extérieurs en cas de construction d'un nouveau bâtiment ou de remplacement d'un bâtiment existant.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, le Secteur des parcs et promenades se forme et effectue une veille sur le territoire, en collaboration avec les Services cantonaux. La sensibilisation des privés passe par des mesures développées au point suivant.

En se dotant d'une Stratégie lumière, le Conseil communal a par ailleurs pris des mesures contre la pollution lumineuse, néfaste au rythme de la flore et d'une certaine faune.

3. Encourager la biodiversité sur le territoire communal

Le programme Nature et paysage, faisant suite à la révision du plan d'aménagement local (PAL), agit en faveur de la biodiversité au travers de différentes mesures.

En tant que maître d'œuvre, le Secteur des parcs et promenades veille à favoriser les insectes dans son entretien des surfaces vertes: à titre d'exemple, du bois mort est laissé à même le sol, là où cela est possible, afin de fournir des lieux de nidification pour les abeilles solitaires. De même, les jardiniers, qui comptent dans leurs rangs un apiculteur, veillent, où cela est possible, à espacer les tontes ou à laisser des zones refuges afin de permettre les cycles de reproduction des insectes en assurant une bonne ressource en nourriture. Le Secteur des parcs et promenades vise également à limiter la quantité de produits phytosanitaires néfastes aux insectes en général, et veille à assurer une diversité d'espèces de plantes lors de la création de nouvelles plantations afin de favoriser, là aussi, une diversité d'insectes.

En tant que maître d'ouvrage, la Ville de Fribourg planifie et réalise des projets d'aménagement qui tiennent compte de la diversité végétale. Dans des réalisations récentes, le projet de la route des Arsenaux et de la placette Arsenaux-Chaillet en attestent dans leurs palettes végétales. Dix-sept nouveaux arbres sont plantés, avec un alignement volontairement plurispécifique dont deux sujets permettent de tester l'adaptation d'une nouvelle espèce sur le territoire communal (*Quercus cerris L.* et *Pterocarya stanoptera C.DC.*). Les pieds des arbres seront ensemencés avec un mélange de flore rudérale, similaire à ce qui a été mis en place le long de la route du Jura. Les 180 m² de strate basse au niveau de la placette accueilleront un mélange de vivaces adaptées, majoritairement indigènes. Par ailleurs, un projet tel que la revitalisation de la Sarine fait la part belle aux essences indigènes typiques des rives de cours d'eau. L'installation de biotopes en pleine ville se heurte à la question des usages. Comme cela a été répondu dans le postulat n° 47³ (micro-forêts), une taille critique sans perturbation par l'être humain est nécessaire pour recréer un biotope. La Ville de Fribourg prend des mesures pour conserver et valoriser les milieux naturels de son territoire en y limitant l'influence du public (par exemple, forêts urbaines et certains tronçons du domaine de la Sarine).

La poursuite de ces mêmes objectifs de protection et d'encouragement de la biodiversité dans les espaces privés, qui représentent les deux tiers du territoire communal, est encouragée notamment via la Charte des jardins⁴, le relai des 16 fiches pratiques de l'Office fédéral de l'environnement⁵ ou

³ <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-47-demande-detudier-la-possibilite-de-creeer-des-micro-forets-en-ville-de>

⁴ La Charte des jardins: <https://www.ville-fribourg.ch/programme-nature-et-paysage/actions-et-encouragement>

⁵ Fiches pratiques de l'Office fédéral de l'environnement OFEV sous l'onglet "Adapter son jardin": <https://www.ville-fribourg.ch/programme-nature-et-paysage/actions-et-encouragement>

encore la collaboration 2019-2023 avec Pro Natura Fribourg pour la valorisation des espaces libres en milieu bâti⁶.

4. Atténuer les effets du réchauffement climatique sur le territoire

Le réchauffement climatique a un impact sur la biodiversité. Une des mesures en cours du programme Nature et paysage consiste en l'élaboration d'une liste des essences d'arbres adaptées au changement climatique, afin d'adapter au fur et à mesure le patrimoine arboré de la ville. La thématique des îlots de chaleur urbains est également abordée, notamment sous le prisme de la mesure Reconquête verte analysant le potentiel de verdissement de l'ensemble du territoire communal.

L'intégration de fontaines à eau dans la planification du mobilier urbain est en cours, donnant suite au postulat n° 82⁷ demandant d'étudier la faisabilité d'installer des fontaines à eau sur réseau aux endroits à fort passage, déposé par MM. François Miche (PS), Daniel Gander (UDC), Maurice Page et Mario Parpan (CG-PCS). Ces futurs points d'eau viendront compléter les points d'eau existants bénéfiques à la faune urbaine.

5. Conclusion

Des mesures en faveur de la biodiversité à Fribourg sont entreprises par le Conseil communal notamment via la révision du PAL et le programme Nature et paysage.

Le postulat n° 63 est ainsi liquidé.

⁶ Valorisation des espaces libres en milieu bâti: <https://www.ville-fribourg.ch/programme-nature-et-paysage/actions-et-encouragement>

⁷ Postulat n° 82 https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Postulat082_Rapportfinalavec%20annexe_0.pdf

Programme de mise en oeuvre de la Nature et du Paysage en Ville de Fribourg

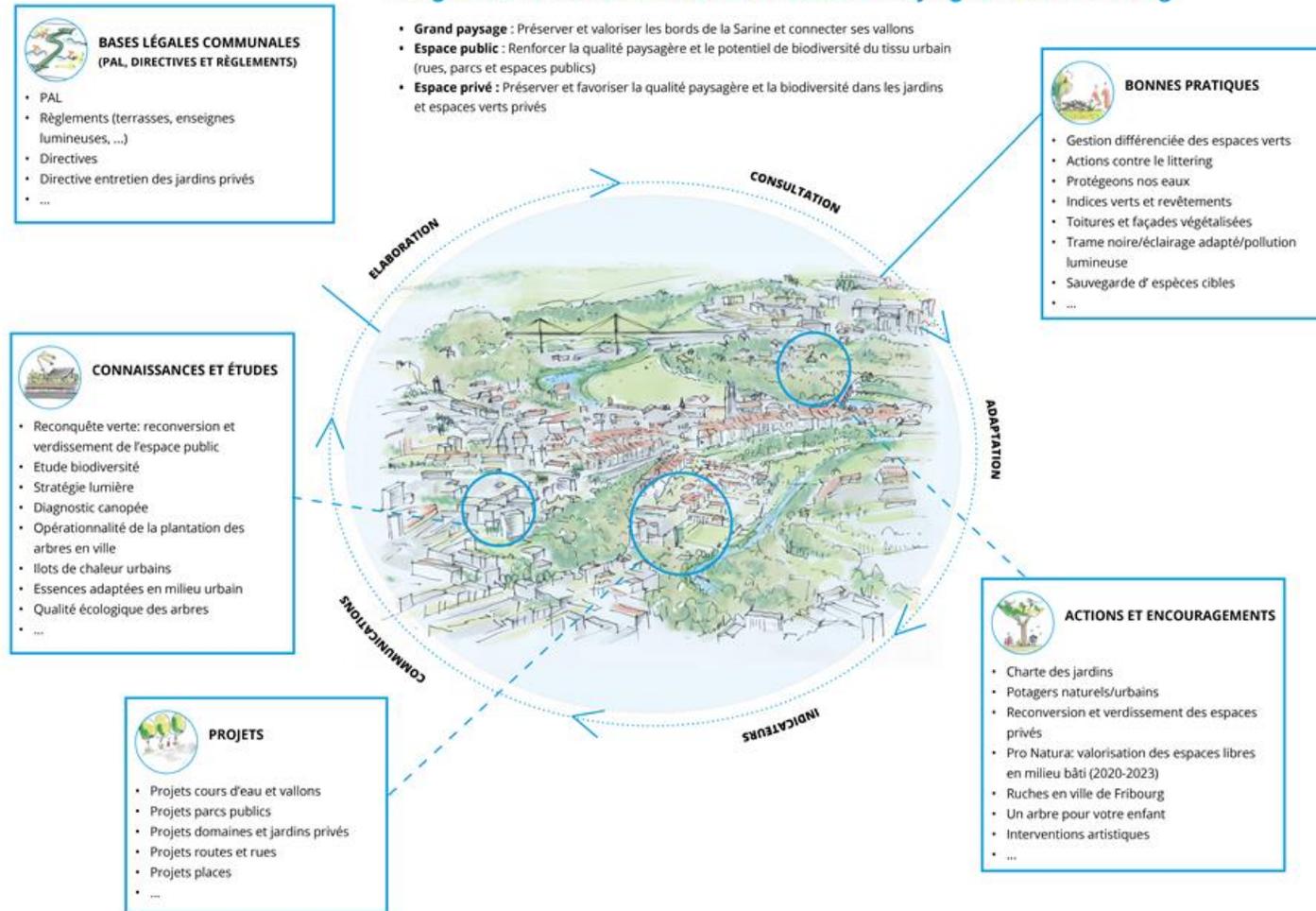


Figure 1 Schéma du Programme de mise en œuvre en faveur de la Nature et du Paysage.